

**Non classifié**

**DAF/COMP/GF/WD(2009)21**

Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**23-Jan-2009**

**Français - Or. Français**

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

## **Forum mondial sur la concurrence**

### **LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE**

#### **Contribution du Gabon**

**-- Session II --**

*Cette contribution est soumise par le Gabon au titre de la session II du Forum mondial sur la concurrence qui se tiendra les 19 et 20 février 2009.*

Contact: Hélène Chadzynska, Chef de projet du Forum mondial sur la concurrence  
Tel: 33 1 45 24 91 05; Email: [helene.chadzynska@oecd.org](mailto:helene.chadzynska@oecd.org)

**JT03258599**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format



**DAF/COMP/GF/WD(2009)21  
Non classifié**

**Français - Or. Français**

## LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE

--Gabon--

### 1. Définition

1. Sur le plan purement économique, l'économie informelle se définit comme étant l'ensemble des activités économiques échappant à tout règlement et qui sont ouverts à la concurrence. Ces marchés échappent aux règles économiques et sociales et à l'intervention de l'Etat et ne font pas l'objet de prélèvement fiscal obligatoire.

2. L'économie informelle est multiforme, cependant, l'inexistence des « barrières à l'entrée » reste une de ses principales caractéristiques.

3. Le formalisme administratif et la forte pression fiscale sont à l'origine de l'expansion du secteur informel qui s'est développé au point de concurrencer le secteur formel.

### 2. L'importance de l'économie informelle dans l'économie gabonaise

4. Elle joue un rôle de plus en plus important et contribue de manière substantielle à la satisfaction des besoins quotidiens d'une bonne partie de la population gabonaise. Ce tissu informel de l'économie englobe une diversité de petits métiers exercés par des artisans ou petits commerçants gabonais mais aussi immigrés originaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui offrent des produits et des services à des prix « raisonnables » adaptés aux ressources par essence limitées de leur clientèle.

5. L'économie informelle est donc composée d'activités de production, de micro entreprises familiales et d'initiatives individuelles.

6. Le secteur de l'économie informelle est largement dominé par les activités commerciales dont le rôle principal est joué par les personnes économiquement indépendantes.

7. Sur le plan de la concurrence, on assiste à une éclosion de plusieurs petites entreprises individuelles ou familiales en rapport avec la croissance démographique dans les grandes villes et au gré des opportunités.

8. Parallèlement, la croissance de cette économie souterraine fait naître chez ses acteurs les plus véreux un goût prononcé pour la fraude et notamment, chez les importateurs qui, en procédant à des sous facturations, font entrer par conteneurs entiers des marchandises sans payer de droits de douane. Cette fraude porterait un très lourd préjudice aux recettes de l'État, mais aussi aux producteurs locaux en les concurrençant déloyalement et bien plus fortement que ne pourrait le faire le secteur informel de l'artisanat et du commerce

### 3. L'état de la concurrence dans le secteur informel

9. L'ouverture du marché et de l'économie nationale au libre jeu de la concurrence a favorisé plusieurs activités économiques informelles ainsi que la mise en œuvre de pratiques commerciales illégales. Le secteur informel couvre pratiquement tous les domaines d'activités productives et de services marchands. Outre le commerce (gros et détail), les activités les plus touchées par le fléau de l'informel sont « le secteur des fruits et légumes, l'habillement, les prestations de service, l'artisanat, le transport des voyageurs et des marchandises ainsi que les entreprises de production notamment dans l'exploitation forestière ». Parmi les pratiques illégales les plus courantes dans le secteur informel, on note « les ventes

sans factures », « les fausses factures » et la « location des agréments du commerce », le phénomène de prête-noms est aussi monnaie courante dans le secteur des pharmacies.

#### **4. L'application du droit de la concurrence à l'économie informelle**

10. Actuellement, et devant la montée en puissance du secteur informel dans l'économie gabonaise les pouvoirs publics doivent apporter des réponses, à une kyrielle de questions qui restent des préoccupations majeures des experts des plans d'ajustements structurels. Au centre, la grande question du laisser-faire ou non, qui laisser-faire, dans quelle mesure.

11. Certaines têtes pensantes considèrent l'émergence du secteur informel comme une saine réaction du « marché » à l'égard de l'interventionnisme des Etats africains.

12. Ils y voient aussi une véritable « pépinière » de petits entrepreneurs qui, à condition d'être soutenus, pourront, grâce à leur prix compétitifs, prendre place dans l'économie internationale.

13. Le secteur informel est donc perçu comme un vecteur de développement économique, dont il faut s'employer à « formaliser » les activités.

14. En somme, le secteur informel peut être considéré comme un mal nécessaire dans les PVD, à l'instar du Gabon à condition toutefois, qu'il soit le gage de la promotion d'un environnement économique et institutionnel favorable au secteur informel afin d'accroître sa contribution à l'emploi, à la production et à la valorisation des ressources humaines, à l'intégration sociale de ses membres.

- **Première stratégie**

Aménager le cadre juridique et institutionnel pour stimuler le développement spontané et favoriser le libre jeu de la concurrence ainsi que l'accès aux ressources matérielles, financières, techniques et éducatives dans des conditions aussi avantageuses pour les micros entreprises informelles que celles ouvertes aux entreprises modernes.

- **Deuxième stratégie**

Contrôler rigoureusement, le secteur non structuré ce qui consisterait en la programmation des interventions ponctuelles dans les secteurs qui portent un préjudice tant au secteur structuré qu'à la santé et à la sécurité des consommateurs et qui sont de nature à fausser le libre jeu de la concurrence.

- **Troisième stratégie**

L'appui à l'auto organisation : il s'agit d'une « incorporation » progressive du secteur informel au secteur formel, celle-ci passe par la formation des « entrepreneurs » aux techniques de gestion, à la concurrence, à l'économie de marché et vise à favoriser l'accès au crédit qui permettra d'améliorer les techniques et entraînera un gain de productivité.